



**MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME
DE TRAVAIL COMMUN
2021-2024**

RAPPORT ANNUEL 2023

COOPÉRER SANS FRONTIÈRES

PIONNIER DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE - LABORATOIRE POUR L'EUROPE

Colofon

Éditeur responsable :
Monsieur Frans Weekers
Secrétariat général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 519 38 11

Mise en page et rédaction :
Secrétariat général Benelux

Coordination :
Direction stratégique du Secrétariat général de l'Union Benelux

Date : août 2024
Cette publication est protégée par le droit d'auteur

TABLE DE MATIÈRE

AVANT-PROPOS DU COLLÈGE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX	4
CHIFFRES CLÉS	6
L'ANNÉE 2023 EN IMAGES.	7
1. LE BENELUX PLUS PROCHE DU CITOYEN.	10
1.1. Lancement du nouveau site web	10
1.2. Corporate Vidéo d'entreprise - Le Benelux en 3 minutes	11
1.3. Fourniture d'informations aux travailleurs frontaliers	11
2. LE BENELUX COMME PRÉCURSEUR EN EUROPE	12
2.1. Le nouveau traité de police Benelux	12
2.2. Coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée liée aux stupéfiants	14
2.3. Étude sur l'hydrogène : le Benelux et ses voisins, indispensables au développement de l'hydrogène dans l'UE	15
2.4. Pour un monde plus propre : lutte contre l'exportation de combustibles pollués	17
3. BENELUX COMME PLATEFORME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	18
3.1. Journée Benelux de l'eau : un moment clé pour rassembler les parties dans la lutte contre l'eau	18
3.2. Le marché unique, essentiel pour l'Europe de demain : concertation stratégique « Marché intérieur » et journée des PME	20
3.3. Meilleure gestion des crises transfrontalières	21
3.4. Atelier ITEM-Benelux sur l'intégration des régions frontalières	22
3.5. Obstacles au télétravail transfrontalier	22
3.6. La coopération régionale en matière d'énergie, un maillon indispensable en temps de crise : le Forum pentalatéral de l'énergie et la North Seas Energy Cooperation	23
3.7. Approvisionnement en gaz et conversion du gaz	25
4. LE BENELUX, SOLUTION À DES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES ET COMPLEXES	26
4.1. Du sur-mesure au Benelux : un élan supplémentaire pour la navigation intérieure et l'environnement	26
4.2. Transport transfrontalier d'animaux en toute sécurité : trois décisions Benelux qui facilitent la vie des citoyens, des agriculteurs et des entreprises	27
4.3. Coopération en matière de migration : les racines de la coopération Benelux	28
4.4. Une approche cohérente de la problématique des feux d'artifice	29
4.5. Restrictions territoriales de l'offre (RTO) : la clé de voûte du marché unique	29
5. LE BENELUX ET AU-DELÀ	30
5.1. Sommet Benelux : concertation de quatre responsables politiques et du Secrétariat général	30
5.2. Point d'information Benelux sur le commerce de détail	31
5.3. Reconnaissance automatique des diplômes dans le Benelux, les États baltes et au-delà	31

AVANT-PROPOS

DU COLLÈGE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Nous sommes particulièrement heureux et fiers de vous présenter le rapport annuel de l'Union Benelux pour l'année 2023. Une nouvelle fois, le Benelux a prouvé qu'il était un brillant exemple de coopération régionale, d'innovation et de progrès au cœur de l'Europe.

En 2023, l'Union Benelux a franchi des étapes importantes et réalisé des progrès significatifs dans plusieurs domaines, mettant en lumière la force de l'unité et de la coopération entre les États membres. Des instruments Benelux qui facilitent le pacage transfrontalier du bétail pour les agriculteurs à une décision qui ouvre davantage le réseau belge de navigation intérieure via les eaux néerlandaises, les réalisations de l'Union Benelux en 2023 ont été nombreuses et variées.

Dans le domaine de l'économie et du marché intérieur, les représentants des petites et moyennes entreprises des trois pays ont été réunis pour la première fois, de nouvelles mesures ont été prises pour lever les restrictions territoriales de l'offre, et il a été décidé de développer une vision Benelux commune de la mobilité.



En matière de sécurité, non seulement le nouveau traité de police Benelux est entré en vigueur - un jalon important dans la coopération policière internationale - mais de nombreuses concertations ont également eu lieu entre les différentes organisations policières et douanières des trois pays et des pays voisins. De même, plusieurs grandes opérations de contrôle conjointes ont été mises sur pied aux frontières intérieures du Benelux.

Concernant la durabilité, la transition énergétique et le changement climatique, les ministres et autres parties prenantes se sont réunis lors de la Journée Benelux de l'eau pour travailler sur la résilience des bassins versants régionaux communs dans le contexte des crues, des problèmes causés par l'eau, des inondations et de la sécheresse. En outre, des discussions inspirantes ont été organisées sur des sujets tels que les carburants pollués et l'hydrogène vert, entre autres dans le pavillon Benelux à la COP28 (la principale conférence annuelle des Nations Unies sur le climat).

Une conférence a également été organisée en collaboration avec Waterstofnet à la Maison du Benelux, à l'occasion de laquelle une étude et des recommandations connexes ont été présentées au ministre fédérale belge de l'Énergie et à l'ambassadeur néerlandais.

Nous ne sommes pas non plus restés inactifs à l'intérieur de notre organisation : une communication plus efficace doit rapprocher l'Union de ses citoyens. C'est pourquoi, l'année dernière, nous avons communiqué davantage par le biais de vidéos et des réseaux sociaux. Cette nouvelle politique de communication s'inscrit dans le cadre de la modernisation lancée par le Collège des Secrétaires généraux l'année dernière, visant à préparer le Secrétariat général à l'avenir. En outre, non seulement la politique de passation des marchés a été professionnalisée, mais une toute nouvelle politique des ressources humaines a également été adoptée et mise en œuvre en grande partie.

Afin de toucher un public plus large et de mieux faire connaître l'Union Benelux, il a été décidé de présenter les résultats de 2023 sous la forme d'un aperçu plus pratique et plus parlant que le classique rapport annuel. Bien entendu, cela ne signifie pas qu'il y a eu moins de résultats en 2023 qu'auparavant, bien au contraire.

Le Secrétariat général continuera de tenir à jour les résultats enregistrés et de les partager avec les autorités compétentes des trois pays Benelux.

Nous espérons que ce rapport annuel sera une source d'inspiration et d'information pour tous ceux qui s'intéressent aux évolutions en cours au sein du Benelux. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué au succès de Benelux en 2023. Nous vous invitons à lire le rapport annuel et à découvrir ce que nous avons accompli.

Continuons à œuvrer conjointement à un futur encore meilleur pour le Benelux et au-delà. Ensemble, nous construisons un avenir résilient et prospère pour les citoyens, les entreprises et les institutions publiques de nos trois pays.

Nous vous souhaitons une excellente lecture !

Frans Weekers
Secrétaire général

Michel-Etienne Tilemans
Secrétaire général adjoint

Jean-Claude Meyer
Secrétaire général adjoint

CHIFFRES CLÉS



GÉNÉRALITÉS

POPULATION

30.214.896

6,7 %

de la population de l'UE

PIB / HABITANT

57.309,73 €

10,2 %

de l'économie de l'UE

SUPERFICIE

70.640 km²

1,7 %

de la superficie de l'UE



MOBILITÉ DU TRAVAIL *

TRAVAILLEURS FRONTALIERS

380.000

21,3 %

du nombre total de travailleurs transfrontaliers dans l'UE



SÉCURITÉ SOCIALE

MARCHÉ DU TRAVAIL

3,8 %

taux de chômage

DÉPENSES SÉCURITÉ SOCIALE **

25,2 %

du PIB Benelux



TRANSPORT DE MARCHANDISES

TRANSPORT ROUTIER

5,5 %

du total européen

TRANSPORT FERROVIAIRE **

3,5 %

du total européen

NAVIGATION INTÉRIEURE *

42,8 %

du total européen

NAVIGATION MARITIME *

25,2 %

du total européen

TRANSPORT AÉRIEN

28,4 %

du total européen



ÉNERGIE *

PRODUCTION D'ÉNERGIE

7,2 %

du total européen

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

8,4 %

du total européen

ÉNERGIE RENOUVELABLE

32,8 %

de la production Benelux

ÉNERGIE RENOUVELABLE

14,5 %

de la consommation Benelux



PRÉVENTION DES FRAUDES

FRAUDE À LA TVA *

2,5 milliard d'euros

4,0 %

du total européen



ÉCONOMIE DE LA CONNAISSA

DÉPENSES R & D

2,4 %

du PIB Benelux

DÉPENSES ÉDUCATION

5,0 %

du PIB Benelux



GAZ À EFFET DE SERRE *

ÉMISSIONS

8,4 %

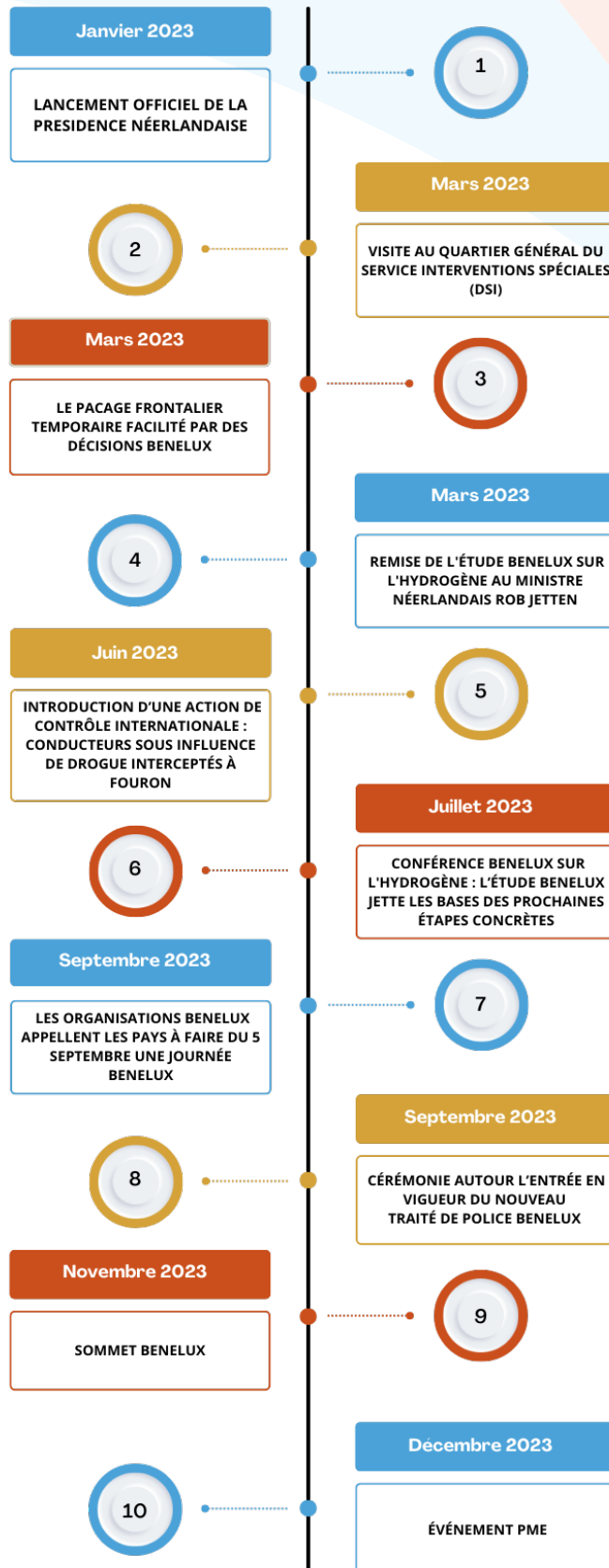
du total européen

Chiffres de 2023

(* chiffres de 2022)

(** chiffres de 2021)

L'ANNÉE 2023 EN IMAGES





1



2



3



4



5



6

1. LANCEMENT OFFICIEL DE LA PRÉSIDENTIE NÉERLANDAISE

Lors du lancement officiel de la présidence néerlandaise du Benelux le 9 février par le ministre Wopke Hoekstra, le Secrétaire général Benelux, Frans Weekers, a annoncé qu'une attention particulière serait accordée à la situation des travailleurs frontaliers qui pratiquent le télétravail. Il règne une grande incertitude sur le plan fiscal, « et ce n'est pas souhaitable », a déclaré monsieur Weekers lors de la présentation du plan annuel Benelux 2023. Le Benelux compte un grand nombre de travailleurs frontaliers. Leur nombre avoisine les 370 000, soit un quart du total des travailleurs frontaliers au sein de l'Union européenne. Parmi les autres projets phares, citons le nouveau traité de police Benelux, un traité Benelux pour lutter contre la fraude sociale et la stimulation de l'énergie éolienne en mer du Nord.

2. VISITE AU QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE INTERVENTIONS SPÉCIALES (DSI)

Le 14 mars, le Secrétaire général Frans Weekers a effectué une visite de travail au quartier général du service Interventions spéciales (DSI) de la police nationale néerlandaise. Le DSI est la seule unité spéciale d'intervention dans l'UE qui associe du personnel de la police et de la défense. Avec la DSU belge et l'USP luxembourgeoise, le DSI fait partie du réseau ATLAS d'Europol. Les partenaires font des exercices conjoints et organisent une assistance mutuelle dans les situations de crise. En raison des attentats perpétrés ces dernières années, les partenaires du Benelux ont décidé d'autoriser le déploiement transfrontalier des forces de police spéciales.

3. LE PACAGE FRONTALIER TEMPORAIRE FACILITÉ PAR DES DÉCISIONS BENELUX

Le ministre néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité alimentaire, Piet Adema, a signé le 22 mars deux décisions Benelux qui mettent à jour les règles existantes en matière de « package frontalier » et facilitent le travail des éleveurs du Benelux. Le package frontalier consiste à faire paître temporairement des animaux - en l'occurrence des bovins, des ovins et des caprins - dans une prairie située de l'autre côté de la frontière. Cette signature a permis d'aligner les règles Benelux sur la nouvelle législation communautaire en matière de santé animale. Dans le même temps, c'est une simplification administrative pour les éleveurs, qui ne doivent plus passer par des procédures administratives supplémentaires pour faire paître leur bétail dans le pays voisin au sein du Benelux.

4. REMISE DE L'ÉTUDE BENELUX SUR L'HYDROGÈNE AU MINISTRE NÉERLANDAIS ROB JETTEN

Le Secrétaire général Frans Weekers a remis le 20 mars les résultats d'une étude Benelux sur l'hydrogène au ministre néerlandais du Climat et de l'Énergie, Rob Jetten. L'étude, initiée sous la présidence luxembourgeoise, montre que les pays Benelux et six régions voisines - Hauts-de-France, Grand Est, Rhénanie-du-Nord - Westphalie, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Basse-Saxe - sont incontournables pour développer la filière hydrogène dans l'Union européenne d'ici 2030 et 2050. L'Union européenne accélère sa transition vers une économie de l'hydrogène verte et inclusive. La volatilité géopolitique et du marché de l'énergie ces derniers temps oblige les États membres de l'UE à accélérer considérablement la transition énergétique et à rendre l'UE plus indépendante des combustibles fossiles. L'étude a été réalisée par WaterstofNet pour le compte du Secrétariat général Benelux et des gouvernements belge, néerlandais, luxembourgeois et wallon.

5. INTRODUCTION D'UNE ACTION DE CONTRÔLE INTERNATIONALE : DES CONDUCTEURS SOUS INFLUENCE INTERCEPTÉS À FOURONS

Le 3 juin, la police locale de Fourons a organisé une action internationale de contrôle à Fourons en coopération avec la Police fédérale et avec la participation de forces de police de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg. Au total, 127 véhicules - dont 3 Flixbus - et 183 personnes ont été contrôlés. Il est frappant de constater que 19 personnes, soit plus d'une sur dix, étaient en possession de drogues. Les contrôles ont également révélé que dix conducteurs roulaient sous l'influence de drogues. Ils se sont vu retirer immédiatement leur permis de conduire pour une durée de quinze jours. L'opération internationale de contrôle s'est déroulée dans le cadre du projet Étoile-Hazeldonk, mis en place pour lutter contre le trafic international de stupéfiants.



6. CONFÉRENCE BENELUX SUR L'HYDROGÈNE : L'ÉTUDE BENELUX JETTE LES BASES DES PROCHAINES ÉTAPES CONCRÈTES

Au sein de l'Union européenne, les pays Benelux et les régions voisines jouent un rôle clé dans le développement de l'hydrogène. La région est en passe de devenir un centre mondial pour l'hydrogène, car nous avons « les idées, les moyens et la motivation », a déclaré l'ambassadeur néerlandais en Belgique, Pieter-Jan Kleiweg, lors de l'ouverture de la conférence organisée par le Secrétariat général Benelux et Waterstofnetle 13 juillet. Des représentants des autorités (régionales) et divers acteurs de la sphère privée ont dévoilé des informations sur le rôle de leur organisation dans le passage à la production d'énergie verte et sur les développements de l'hydrogène dans ce contexte au cours de discussions en panel.

7. LES ORGANISATIONS BENELUX APPELLENT LES PAYS À FAIRE DU 5 SEPTEMBRE UNE JOURNÉE BENELUX

Lors d'une cérémonie initiée par le Secrétariat général, les représentants des trois institutions du Benelux, l'Assemblée interparlementaire, la Cour de Justice et le Secrétariat général - ainsi que l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle ont signé le 5 septembre une lettre conjointe demandant aux trois pays Benelux de proclamer le 5 septembre « Journée annuelle Benelux ». La date du 5 septembre a été choisie après mûre réflexion : car la Convention douanière néerlandaise-belgo-luxembourgeoise a été signée par les trois gouvernements en exil à Londres le 5 septembre 1944. Cette date peut donc être célébrée comme le point de départ de la coopération Benelux.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU TRAITÉ DE POLICE BENELUX LE 1ER OCTOBRE

Le 1er octobre 2023, les ministres compétents et chefs de police des trois pays Benelux ont signé les arrangements d'exécution nécessaires à l'entrée en vigueur du nouveau Traité Benelux en matière de coopération policière. Les policiers belges, néerlandais et luxembourgeois peuvent désormais coopérer plus facilement et plus efficacement au-delà de leurs frontières respectives. Une étape importante pour renforcer la sécurité et pouvoir agir rapidement et efficacement sur le territoire des pays partenaires. Cette coopération policière transfrontalière intensive, basée sur la confiance, fait des pays des précurseurs en Europe.

9. SOMMET-BENELUX

Le sommet Benelux s'est tenu à Rotterdam le 30 novembre, où le Premier ministre Mark Rutte a reçu les Premiers ministres Luc Frieden (Luxembourg) et Alexander De Croo (Belgique), ainsi que le ministre-président Hendrik Wüst (Rhénanie-du-Nord-Westphalie). Les Secrétaires généraux de l'Union Benelux, Frans Weekers, Michel-Etienne Tilemans et Jean-Claude Meyer, étaient également présents.

Avant le sommet, Rutte, Frieden et De Croo avaient eu une discussion informelle au port de Rotterdam. Lors du 10e sommet Benelux, qui s'est tenu au Wereldmuseum sous la présidence des Pays-Bas, les chefs de gouvernement ont abordé la coopération politique et régionale, des questions géopolitiques, la migration, le climat et l'Union européenne. Ils se sont également focalisés sur la coopération transfrontalière en matière de sécurité, de gestion de l'eau et d'énergie. La rencontre s'est achevée par la signature d'une déclaration Benelux conjointe, qui fait le point sur les réalisations passées et laisse entrevoir la coopération pour 2024.

10. EVENEMENT PME

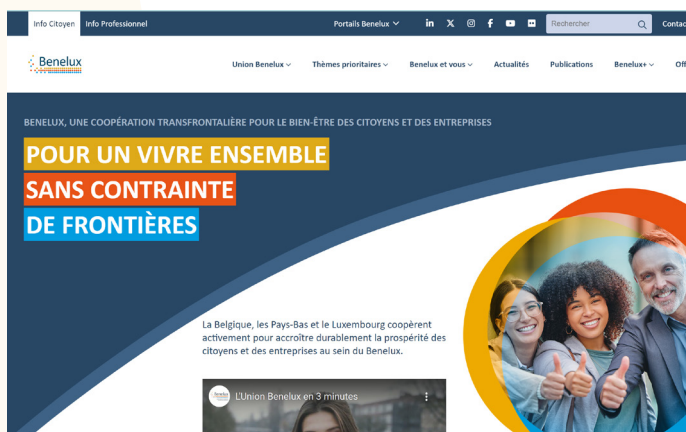
Lors d'une rencontre à la Maison du Benelux le 12 décembre, les fédérations d'entreprises de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont franchi une étape importante, avec l'Union Benelux, pour s'attaquer aux barrières commerciales dans la région. Ces fédérations ont présenté un agenda Benelux commun avec les problématiques concrètes qu'elles souhaitent résoudre au cours de la période à venir. C'était la première fois que les organisations des trois États membres se rencontraient de cette manière.

Cette coopération, une initiative de MKB-Nederland, VNO-NCW et de l'Union Benelux, se concentre sur quatre thèmes stratégiques centraux : le travail frontalier, l'économie circulaire, les marchés publics et la coordination fiscale. En supprimant les obstacles dans ces domaines, les parties visent à créer un climat plus favorable aux entreprises, où les frontières nationales ne sont plus des barrières, mais plutôt des opportunités. Cette initiative devrait servir d'exemple pour une coopération européenne plus large.

1. LE BENELUX PLUS PROCHE DU CITOYEN

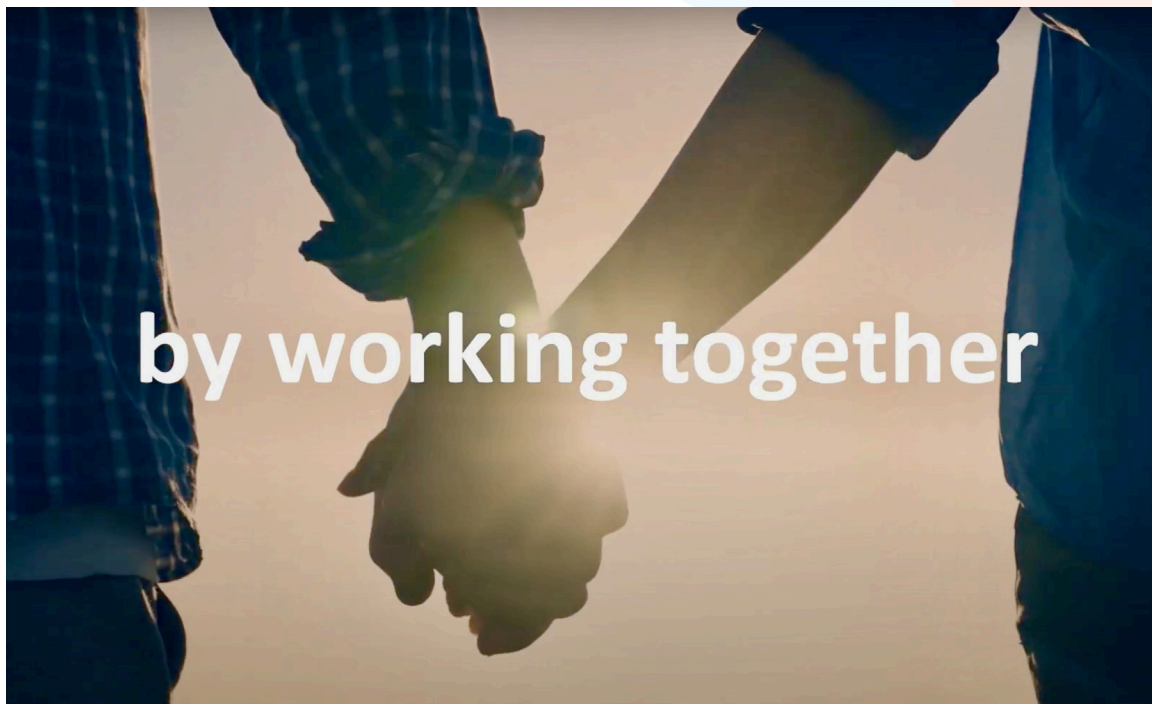
1.1. Lancement du nouveau site web

Le 9 février, la présidence néerlandaise 2023 avait été officiellement inaugurée par le président du Comité de Ministres Benelux, Wopke Hoekstra, alors ministre néerlandais des Affaires étrangères, lors d'un événement qui a attiré un nombreux public à la Spaansche Hof à La Haye. Le nouveau site web de l'Union Benelux, www.benelux.int, plus convivial, a également été lancé à cette occasion.



1.2. Vidéo d'entreprise - Le Benelux en 3 minutes

Une vidéo présentant le Benelux a été livrée en 2023 et a été dévoilée officiellement en janvier 2024, lors du lancement de la présidence belge. La réalisation de cette vidéo destinée à un large public s'inscrit dans la stratégie du Secrétariat général visant à rapprocher l'Union des citoyens, des entreprises et des institutions publiques du Benelux.



1.3. Fourniture d'informations aux travailleurs frontaliers

Pour rappel, le Secrétariat général a lancé un site web qui donne accès à des informations sur le travail frontalier. Les brochures d'information portant sur les travailleurs frontaliers. Celles-ci ont fait l'objet d'une mise à jour et ont été mises en ligne sur le site ainsi que sur le portail travail frontalier. Elles sont destinées à informer et faciliter la mobilité des nombreux travailleurs frontaliers qui font la navette entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, ainsi qu'aux professionnels du secteur.

Le [portail d'information sur le travail frontalier](#) au sein du Benelux propose des informations sur les thématiques principales liées au travail frontalier, telles que les pensions, les impôts, les dispositions financières en cas de chômage, etc.

Les informations fournies proviennent des organisations officielles dans les pays Benelux et de la Rhénanie-du-Nord - Westphalie.

En parallèle, les citoyens et entreprises adressant au Benelux des demandes d'information par courriel, téléphone ou via le formulaire de contact du portail sont informés et réorientés vers les instances compétentes afin d'obtenir les réponses relatives à leur situation transfrontalière spécifique.

2. LE BENELUX COMME PRÉCURSEUR EN EUROPE

2.1. Le nouveau traité de police Benelux

Le 28 septembre, les responsables politiques concernés et les chefs de police des trois États membres se sont retrouvés à Bruxelles pour la cérémonie de signature d'une décision Benelux et de divers arrangements qui étaient nécessaires pour l'entrée en vigueur du nouveau traité de police Benelux le 1er octobre. Cette coopération policière transfrontalière intensive, qui repose sur la confiance, fait du Benelux un précurseur en Europe. Un territoire Benelux unique est en quelque sorte créé, également pour la coopération policière.

Ainsi, les policiers belges, néerlandais et luxembourgeois peuvent désormais coopérer plus facilement et plus efficacement au-delà de leurs frontières respectives. Il s'agit d'une étape importante pour renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens et pour pouvoir agir rapidement et efficacement sur le territoire des pays partenaires. En 2004 déjà, les services de police des trois États membres du Benelux avaient conclu un accord de coopération. Celui-ci devait être révisé, étendu et adapté aux défis actuels en matière de sécurité. Le nouveau traité de police a été signé en 2018.

Il comporte deux grands axes de renouvellement. Il crée, d'une part, de nouvelles possibilités d'intervention transfrontalière et améliore, d'autre part, l'échange d'informations entre les services de police. Ainsi, les frontières nationales ne s'appliquent plus lors des poursuites, et certaines restrictions disparaissent. Auparavant, la police n'était autorisée à effectuer des poursuites au-delà des frontières que dans certaines circonstances, ce qui avait pour effet qu'elles devaient souvent être interrompues à la frontière.

Une poursuite qui commence valablement dans un pays peut tout simplement continuer, de sorte que les poursuites sont désormais plus efficaces. Le traité permet également aux policiers d'effectuer certains actes d'enquête dans le pays voisin, tels que l'interrogation de témoins ou de victimes.

En outre, dans certains cas, les forces de police peuvent avoir un accès direct aux bases de données des partenaires et échanger des données, par exemple dans le cadre de patrouilles mixtes dans la région frontalière. En effet, les enquêtes policières ont pour but de rassembler et de partager rapidement des informations afin de résoudre les affaires. Le partage ciblé de certaines informations entre les services de police - mais aussi avec les administrations (locales) - permet d'intervenir plus rapidement.

Autre nouveauté : les forces de police spéciales (telles que les unités antiterroristes) peuvent être déployées au-delà des frontières dans des situations de crise aiguë. En outre, une assistance lors d'événements majeurs, tels qu'un sommet de l'UE ou de l'OTAN, devient encore plus facile.



2.2. Coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée liée aux stupéfiants

Les pays Benelux et la Rhénanie-du-Nord - Westphalie ont encore renforcé leur coopération dans la lutte contre le trafic international organisé de drogues (de synthèse) par le biais des services postaux et de livraison. Cette coopération implique les services de police, les douanes, le ministère public et les services postaux et de livraison du secteur privé. Les partenaires ont mené conjointement une analyse de l'image de la criminalité. Un modèle de barrière a été développé en parallèle, en coopération avec des partenaires de l'UE (European Crime Prevention Network - EUCPN et European Network on the Administrative Approach - ENAA). Il s'agit d'un plan multidisciplinaire pour faire face à ce phénomène. Une grande conférence a été organisée en juin pour les cadres des parties prenantes afin de présenter et de discuter de ces résultats ainsi que de questions concrètes. Sur cette base, une deuxième conférence s'est tenue à l'automne sous la même forme. Cet événement a eu lieu dans la région frontalière belgo-néerlandaise et visait spécifiquement à partager les nouvelles connaissances avec les représentants (les utilisateurs finaux) de la police, des douanes et du ministère public/du parquet impliqués dans la lutte contre le phénomène au quotidien.

La coopération Hazeldonk entre les pays Benelux et la France vise à lutter contre les réseaux de distribution de drogue et les associations criminelles impliquées. Ce projet a pris son envol cette année.

Les partenaires ont travaillé à la mise en œuvre du plan d'action opérationnel 2021-2024. Ce projet, qui concerne quatre pays, implique la police, les douanes et le ministère public.

Des concertations stratégiques ont eu lieu. C'est à partir de cette enceinte que les consignes sont données au niveau opérationnel. Des concertations opérationnelles régulières ont eu lieu et, à la demande des pays, le Secrétariat général a également soutenu la concertation de la police judiciaire cette année.

Cette concertation est spécifiquement axée sur la lutte contre les réseaux de distribution criminels liés à la drogue. En outre, la concertation des magistrats Hazeldonk s'est tenue pour la première fois depuis des années. Cet organe examine comment les magistrats des quatre pays peuvent renforcer davantage la coopération Hazeldonk. Cinq grandes opérations de contrôle ont été organisées au cours de l'année. L'une de ces actions était une action conjointe des trois pays Benelux dans la région frontalière, qui a suscité une attention médiatique positive et a donné des résultats policiers. En juin, les pays - avec la contribution d'Europol - ont organisé un atelier pour les analystes de données policières impliqués dans la coopération Hazeldonk.



2.3. Étude sur l'hydrogène : le Benelux et ses voisins, indispensables au développement de l'hydrogène dans l'UE



L'étude [Benelux sur l'hydrogène](#) a été présentée le 22 mai au ministre néerlandais du Climat et de l'Énergie, Rob Jetten.

Cette étude, initiée sous la présidence luxembourgeoise du Benelux en 2022 et réalisée par le « WaterstofNet » flamand/néerlandais, montre que les pays Benelux et six régions limitrophes - Hauts-de-France, Grand Est, Rhénanie-du-Nord - Westphalie, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Basse-Saxe - sont incontournables pour le développement de l'énergie tirée de l'hydrogène dans l'UE.

L'UE accélère sa transition vers une économie de l'hydrogène verte et inclusive. La volatilité géopolitique et du marché de l'énergie ces derniers temps oblige les États membres de l'UE à accélérer considérablement la transition énergétique et à rendre l'UE plus indépendante des combustibles fossiles. Dans sa stratégie REPowerEU, la Commission européenne s'est fixée pour objectif de produire 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable en Europe et d'en importer autant d'ici 2030.

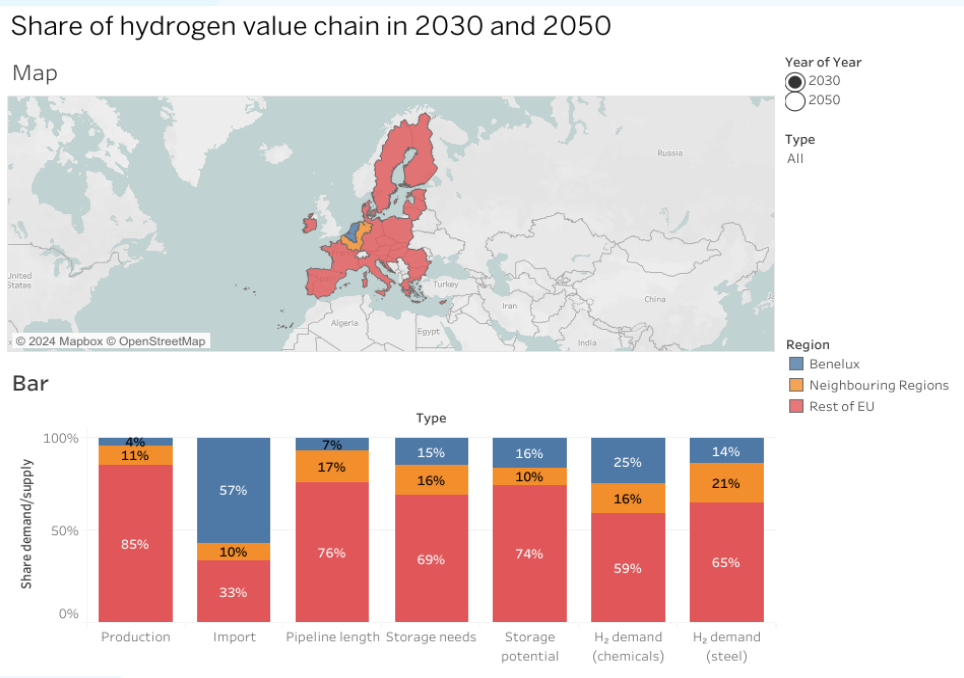
Pour atteindre ces objectifs, il faut pouvoir estimer le marché pour la demande, la production, les besoins d'infrastructure, les installations de stockage et les importations d'hydrogène. En outre, il convient de prendre rapidement des mesures politiques et de renforcer la coopération régionale. L'étude Benelux passe ces aspects en revue à l'échéance 2030 et 2050.

Ainsi, en 2030, le Benelux et les six régions limitrophes représenteront au sein de l'UE : 67 % des importations d'hydrogène ; 15 % de la production d'hydrogène ; 24 % de l'infrastructure des pipelines ; 31 % des besoins de stockage ; 26 % du potentiel de stockage ; 41 % de la demande d'hydrogène pour les produits chimiques et 35

% de la demande d'hydrogène pour l'acier.

Cela fait du Benelux un acteur majeur en Europe dans ce domaine. La ministre belge de l'Énergie, Tinne Van der Straeten, a inauguré le 12 juillet une conférence très suivie à la Maison du Benelux, soulignant encore l'importance de la région Benelux+.

Les chercheurs ont également adressé aux pays Benelux une série de recommandations à court terme (2023-2026) et à long terme (2026-2030) afin de promouvoir la coopération transfrontalière autour de la demande d'hydrogène d'ici 2030 et 2050. Celles-ci ont été dument notées par le Secrétariat général, les États membres et les régions voisines.



Enfin, l'étude a été portée à l'attention des pays tiers ayant un potentiel de production d'hydrogène vert, tels que la Namibie et le Chili, lors d'une session spéciale consacrée à cette thématique dans le pavillon Benelux de la COP28, la conférence annuelle des Nations unies sur le climat.

2.4. Pour un monde plus propre : lutte contre l'exportation de combustibles pollués

Les États membres Benelux ont adopté une position commune. Le Secrétaire d'État néerlandais en charge de l'Infrastructure et des voies hydrauliques et le Secrétaire général de l'Union Benelux en ont fait la promotion lors d'un séminaire spécialement consacré à cette question dans le pavillon Benelux lors de la COP28. Les premières explorations concernant un instrument juridique approprié ont déjà commencé et les résultats sont attendus pour 2024.



3. BENELUX COMME PLATFORME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

3.1. Journée Benelux de l'eau : un moment clé pour rassembler les parties dans la lutte contre l'eau



Dans le sillage des inondations de grande ampleur qui ont touché une partie de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas en 2021, une Journée Benelux de l'eau a été organisée à Maastricht le 29 novembre. À cette occasion, le Secrétariat général a réuni ministres, administrateurs régionaux, scientifiques et décideurs politiques afin de relever ensemble les défis liés aux cours d'eau régionaux.

La Journée Benelux de l'eau visait principalement à jeter les bases d'une politique cohérente et commune de mise en œuvre concernant les systèmes régionaux de l'eau.

La conférence a mis en évidence le fait que l'eau, qu'elle soit abondante ou en pénurie, constitue un problème de plus en plus fréquent et de plus en plus grave.

L'importance de l'eau s'étend à plusieurs secteurs, dont l'agriculture, l'énergie et les transports. Les récentes inondations ont servi de signal d'alarme quant à la nécessité d'une approche coordonnée au niveau régional.

La Journée Benelux de l'eau a également marqué le début officiel du programme transfrontalier de connaissances JCAR-ATRACE. Ce programme a été mis en place à l'initiative de l'institut néerlandais d'expertise Deltares. Le programme facilite la recherche scientifique sur la gestion des risques d'inondation et de sécheresse dans les bassins fluviaux régionaux en renforçant et en mettant à disposition la base de connaissances commune. Plusieurs universités belges, luxembourgeoises et allemandes, entre autres, y sont affiliées.

Le Secrétariat général a invité les participants à cette journée à exprimer leurs souhaits et leurs besoins en matière de coopération structurée et cohérente. Ces éléments ont été abordés lors du sommet Benelux le 29 novembre (voir ci-après). Le ministre néerlandais de l'Infrastructure et des Voies hydrauliques, Mark Harbers, et le Secrétariat général ont cherché à jeter les bases d'une coopération résiliente et solidaire en matière de cours d'eau régionaux. Dans le sillage de la Journée Benelux de l'eau, le Secrétariat général et la Flandre organisent conjointement et sous la présidence belge du Benelux le Sommet européen de l'eau à Lanaken le 26 mars 2024.



3.2. Le marché unique, essentiel pour l'Europe de demain : concertation stratégique « Marché intérieur » et journée des PME

Le marché unique était l'une des priorités de la présidence néerlandaise. Dans cette optique, la concertation stratégique entre les directeurs généraux responsables a acquis un nouveau souffle, notamment en tant que forum permettant de discuter des questions internes au Benelux, mais aussi d'échanger les idées et les bonnes pratiques, de se coordonner et, le cas échéant, d'adopter des positions Benelux conjointes dans le cadre de l'UE. Il a été convenu, entre autres, d'adresser un message du Benelux à la nouvelle Commission européenne, soulignant l'importance du marché intérieur, mais aussi de la mise en œuvre et de l'application rigoureuse des règles existantes de l'UE en la matière.

L'interface avec l'Europe a également été mise en évidence par l'organisation d'une journée Benelux des PME très suivie, au cours de laquelle un manifeste des organisations sectorielles des trois pays a été présenté en présence de la Commission européenne. Sur la base des thèmes soulevés lors de la rencontre et dans le manifeste susmentionné, le Secrétariat général explorera, avec les groupes de travail existants et les experts, ce qui peut être entrepris dans le contexte du Benelux, notamment concernant le travail frontalier, les marchés publics, l'économie circulaire et la fiscalité. En outre, le moment était bien choisi puisque la DG GROWTH de la Commission européenne a lancé le « paquet d'aide aux PME » fin 2023.



3.3. Meilleure gestion des crises transfrontalières

La réunion semestrielle du réseau des centres de crise européens s'est tenue à Stockholm les 6 et 7 juin. Elle fut organisée conjointement par la présidence suédoise en 2023 et le secrétariat permanent du réseau (hébergé par le Centre de crise national belge). Le Secrétariat général y a participé non seulement en raison de son statut de membre permanent du réseau, mais aussi pour présenter aux autres pays présents l'exemple du Benelux en tant qu'union régionale au sein de l'UE.

L'objectif de ce réseau est d'améliorer la coordination entre les centres de crise européens en vue de promouvoir une gestion efficace et transfrontalière des crises. La première partie de la rencontre a été consacrée aux menaces hybrides. Ensuite, les partenaires se sont concentrés sur la coopération transfrontalière, avec la participation active du Secrétariat général Benelux. Le Secrétariat général a animé un panel de discussion visant à encourager les autres initiatives de coopération régionale présentes. Ce fut également l'occasion pour le Secrétariat général de mettre en avant la coopération policière Benelux et de présenter un exemple concret de bonnes pratiques entre nos trois pays Benelux, en l'occurrence la coopération policière et le nouveau traité policier susmentionné.

Le 31 octobre, le Secrétariat général a participé à la deuxième réunion du réseau des centres de crise européens, cette fois, sous la présidence espagnole à Madrid. La réunion a été organisée par le Centre de crise national belge en coopération avec le Conseil national de sécurité du cabinet du Premier ministre espagnol.



3.4. Atelier ITEM-Benelux sur l'intégration des régions frontalières

Le 12 octobre 2023, un atelier sur l'intégration européenne aux frontières s'est tenu à la Maison du Benelux, en collaboration entre le centre d'expertise ITEM (Institute for Transnational and Euregional cross border cooperation and Mobility) et en parallèle de la Semaine européenne des régions et des villes. Les débats se sont concentrés sur l'intégration des régions frontalières au-delà des frontières, les nouveaux instruments pour lever les obstacles, et la façon dont peut être dépassé le statu quo actuel en matière de coopération transfrontalière. Ce faisant, l'accent a été mis sur les aspects juridiques, administratifs et de gouvernance.



3.5. Obstacles au télétravail transfrontalier



Un atelier organisé par ITEM et le Point d'information frontalier d'Aix-la-Chapelle a eu lieu le 14 juin 2023 à la Maison du Benelux. En mettant l'accent sur les régions frontalières, l'atelier a examiné des solutions dans les domaines du télétravail, du travail frontalier, de la fiscalité et des questions d'assurance sociale. Il a également exploré la manière dont ces dernières peuvent être résolues dans de nouveaux cadres au niveau de l'UE et des États membres. Outre une vue d'ensemble des développements récents (notamment l'accord-cadre sur le télétravail en matière de sécurité sociale), des échanges plus concrets se sont déroulés dans le cadre de tables rondes.

3.6. La coopération régionale en matière d'énergie, un maillon indispensable en temps de crise : le Forum pentalatéral de l'énergie et la North Seas Energy Cooperation

FORUM PENTALATÉRAL DE L'ÉNERGIE

Depuis 2005, les pays Benelux collaborent avec la France, l'Autriche, l'Allemagne et la Suisse au sein du Forum pentalatéral de l'énergie (Penta) afin d'apporter un soutien politique au processus d'intégration régionale visant à créer un marché européen de l'électricité fiable. En 2023, le Secrétariat général de l'Union Benelux a continué à jouer un rôle clé dans le Forum pentalatéral de l'énergie. Dans ce contexte, la procédure d'appel d'offres et de réalisation des études a été profondément remaniée afin d'assurer une coopération toujours plus efficace entre les États membres Penta et le responsable de l'étude en question.

L'année 2023 a marqué la mise en œuvre de l'étude « Penta Vision 2050 », [une étude portant sur les éléments constitutifs d'une vision commune pour un système électrique décarboné dans la région Penta](#). Un échange Penta a également été organisé sur les éléments constitutifs d'une bonne conception du marché, dans la perspective de la discussion au sein de l'UE d'un projet de réglementation sur le sujet.

[Une étude sur la flexibilité du système électrique dans la région Penta](#), décrivant la situation actuelle et les défis à relever pour un futur système énergétique à faible émission de carbone a également été réalisée.

L'étude a été lancée lors d'un événement très réussi en collaboration avec la mission de la Suisse auprès de l'UE. Plusieurs initiatives ont été lancées en vue de renforcer la coopération régionale en matière de préparation aux risques, dont le point d'orgue a été l'organisation réussie d'un exercice conjoint de crise électrique « Pentex The Hague » avec la participation d'experts en politique de crise, en gestion de crise et de directeurs généraux de l'énergie.

Un échange a eu lieu à la Maison du Benelux au sujet des plans énergie et climat des pays Penta et NSEC (North Seas Energy Cooperation), avec un accent sur l'éolien offshore et la flexibilité.

Enfin, les pays Penta ont coopéré avec le réseau européen des opérateurs de réseaux pour améliorer la méthodologie d'analyse des scénarios de crise européens et régionaux. De plus, la concertation ministérielle Penta a eu lieu en décembre et a approuvé une vision commune pour un système électrique à faible émission de carbone d'ici 2035.





NORTH SEAS ENERGY COOPERATION

Sous la présidence néerlandaise, la NSEC a mis en œuvre la déclaration de Dublin de 2022 et l'a précisée en publiant un programme d'action lors de la conférence ministérielle des 19 et 20 novembre à La Haye. En concertation avec des représentants de la Commission européenne, les pays ont étudié les possibilités de mieux coordonner les coûts et les avantages du déploiement à grande échelle de l'énergie éolienne en mer. Les pays ont également échangé leurs premières expériences sur d'autres façons de mettre en place le marché de l'éolien en mer, par exemple en créant leur propre zone d'échange des offres en mer au lieu d'intégrer l'éolien en mer dans la zone nationale d'échange des offres. Des experts en aménagement de l'espace marin ont présenté une analyse rapide de l'impact de l'éolien offshore sur l'espace et l'écologie. Dans le même temps, ces experts ont préparé la contribution à la GNSBI (Greater North Sea Basin Initiative), dont les premiers contours ont été définis en 2023.

Concernant le financement, les pays ont tiré les leçons de leurs expériences respectives en matière de critères autres que le prix pour les appels d'offres relatifs à l'énergie éolienne en mer, et ont annoncé un aperçu pratique fournissant à l'industrie une vision fiable des enchères à venir.

En coopération avec le réseau européen des opérateurs de réseaux, une première version du plan de développement du réseau offshore (Offshore Network Development Plan) a également été produite, qui donne un aperçu des besoins en infrastructures offshore supplémentaires pour les décennies à venir. Enfin, la NSEC a donné un premier aperçu des plans relatifs à l'hydrogène offshore.

3.7. Approvisionnement en gaz et conversion du gaz

Grâce à la concertation de la Plateforme Gaz (à laquelle participent les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne et la France), l'évaluation commune des risques pour la région du gaz L a été remise à la Commission européenne l'automne dernier. Grâce à des stocks de gaz importants et à un marché du gaz liquide, les prix du gaz en Europe ont connu une tendance baissière au cours de l'année. En raison de la fermeture du gisement de Groningue, la conversion du gaz L au gaz H est en cours en Belgique, en France et en Allemagne. Cette conversion se déroule comme prévu. Pour informer la Seconde Chambre néerlandaise, deux notes d'information ont été rédigées sur l'état d'avancement de cette conversion. Elles ont été publiées en février et en octobre. La présidence néerlandaise a remercié le secrétariat pour le rôle de soutien crucial qu'il a joué dans les négociations sur la conversion du gaz.

4. LE BENELUX, SOLUTION À DES PROBLÈMES SPÉCIFIQUES ET COMPLEXES

4.1. Du sur-mesure au Benelux : un élan supplémentaire pour la navigation intérieure et l'environnement

Le 13 septembre, le Secrétariat général a remis au ministre belge de la Justice et de la Mer du Nord de l'époque, Vincent Van Quickenborne, et à la ministre flamande de la Mobilité et des Travaux publics, Lydia Peeters, une décision Benelux autorisant la navigation estuaire.

Le Benelux s'est ainsi révélé une fois de plus un vecteur décisif pour la mise en œuvre rapide d'accords politiques bilatéraux (ou trilatéraux) entre les trois pays Benelux. En effet, sans décision du Benelux, un traité bilatéral entre la Belgique et les Pays-Bas aurait été nécessaire dans ce cas. Un tel traité aurait probablement nécessité des années de négociation et de rédaction.

La navigation estuaire désigne la navigation avec des bateaux fluviaux belges renforcés en mer du Nord, le long de la côte belge, entre les ports d'Ostende ou de Zeebrugge et l'embouchure de l'Escaut occidental aux Pays-Bas. L'idée est de permettre aux barges renforcées d'atteindre le port de Zeebrugge à partir du réseau intérieur, sans devoir faire de détour.

Cependant, pour que ces bateaux renforcés puissent être utilisés de façon optimale, ils doivent pouvoir entrer dans le réseau intérieur via l'Escaut occidental, ce qui n'était juridiquement pas possible car ces bateaux belges auraient alors effectué un voyage « international » (via les eaux néerlandaises), soumis à des normes pour les navires maritimes que ces bateaux intérieurs ne sont pas en mesure de respecter.

Cet obstacle a été levé par la signature d'une décision Benelux. La décision fixe également des exigences concernant les règles à respecter par les navires et donne des instructions pour le contrôle de leur mise en œuvre.

Cela présente des avantages majeurs pour l'accessibilité à la navigation intérieure du port de Zeebrugge, la connexion avec le port d'Anvers-Bruges et le secteur de la navigation intérieure du Benelux, qui sera stimulé par l'accessibilité des ports côtiers belges via des itinéraires plus rentables et durables. Cela offre également davantage de possibilités de concrétiser le transfert modal vers la navigation intérieure en Belgique - et donc dans le Benelux - ce qui contribue par ricochet à rendre le transport de marchandises plus durable. Le Benelux représente déjà 41 % du transport de marchandises par barges dans l'UE.



4.2. Transport transfrontalier d'animaux en toute sécurité : trois décisions Benelux qui facilitent la vie des citoyens, des agriculteurs et des entreprises

Trois décisions Benelux ont facilité les mouvements transfrontaliers d'animaux. D'abord, par la signature à Bruxelles de deux décisions sur le pacage frontalier, le 22 mars, par le ministre néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité alimentaire, Piet Adema.

Le pacage frontalier consiste à faire paître temporairement des animaux - en l'occurrence des bovins, des ovins et des caprins - dans une prairie située de l'autre côté de la frontière. Ce cas de figure se présente souvent dans les régions frontalières des États membres du Benelux. Cette signature a permis d'aligner les règles Benelux sur la nouvelle législation communautaire en matière de santé animale. Dans le même temps, une simplification administrative pour les éleveurs est mise en place : ils ne devront plus passer par des procédures administratives supplémentaires pour faire paître leur bétail dans le pays voisin au sein du Benelux.

Une troisième décision, signée le 11 décembre, concerne les « oiseaux élevés en captivité » tels que les perroquets, les perruches et les pigeons participant à des événements.

Dorénavant, un certificat de santé animale ne sera plus requis pour les mouvements de ces oiseaux entre les États membres du Benelux lorsqu'ils participent à des événements tels que des expositions et des concours au sein du Benelux. Cette décision allège la charge administrative non seulement pour les propriétaires d'animaux, mais aussi pour les autorités de contrôle.



Parallèlement, les mesures strictes relatives à la santé et au bien-être des animaux restent en place.

Cette initiative Benelux repose sur la possibilité pour les États membres de déroger à des règles spécifiques pour le transport vers des événements relevant de la législation communautaire (en matière de santé animale), à condition que des mesures appropriées soient prises pour limiter les risques, comme en cas de maladies animales. Les États membres du Benelux peuvent mettre en œuvre l'initiative conjointement et de manière coordonnée, car, heureusement, leurs politiques et idées en matière de santé animale sont proches les unes des autres.

Les trois États membres poursuivent leurs efforts pour que la mobilité transfrontalière des animaux reste efficace et saine. Ces décisions Benelux ouvrent également la voie à une coopération plus poussée avec les pays voisins, dans l'optique de simplifications administratives similaires.



4.3. Coopération en matière de migration : les racines de la coopération Benelux

Une réunion des directeurs généraux en charge de la migration des trois États membres du Benelux s'est tenue à la Maison du Benelux le 18 décembre. À cette occasion, les États membres ont discuté des priorités nationales et des défis actuels en matière d'asile et de protection temporaire, notamment à la lumière du conflit en Ukraine.

Le principal résultat de cette concertation est que les États membres ont décidé de donner suite, dans le cadre Benelux, à l'appel de la coordinatrice européenne des retours, afin d'approfondir la problématique des retours avec les autres États membres de l'UE et de parvenir à une approche plus uniforme et à une coopération plus structurelle. Le retour des étrangers posant un problème de sécurité nécessite une approche spécifique et figure en bonne position dans l'agenda de la Commission européenne. Par conséquent, en 2024, le Secrétariat général se penchera activement sur cette question.



4.4. Une approche cohérente de la problématique des feux d'artifice

Les États membres ont bien progressé dans la mise en œuvre de la [décision M\(2020\)14](#) (pyro-pass) et de la [décision M\(2022\)7](#) sur l'utilisation abusive. Les bonnes pratiques et idées ont été communiquées à l'attaché de police français pour le Benelux et à la Commission européenne à la lumière de l'examen en cours de la révision de la directive européenne 2013/29/UE sur les articles pyrotechniques.

Le pyro-pass est un document qui identifie formellement, clairement et sans ambiguïté les personnes ayant des connaissances particulières.

Grâce à un portail web mis en place par chaque pays Benelux, répertoriant les agréments nationaux accordés (pyro-pass), les opérateurs économiques peuvent vérifier à tout moment si l'agrément qui leur est remis est valable. Par cette initiative, l'Union Benelux joue un rôle de pionnier dans l'Union européenne.

4.5. Restrictions territoriales de l'offre (RTO) : la clé de voûte du marché unique

La coopération Benelux en matière de RTO a suscité un regain d'intérêt de la part des États membres en 2023. Le groupe de travail compétent du Secrétariat général Benelux s'est réuni à deux reprises et le Secrétariat général Benelux a souligné l'importance des RTO au cours de plusieurs panels de discussions européens.

Les Pays-Bas ont fait réaliser une étude externe sur l'ampleur et l'impact des RTO et, le 25 septembre, dans le cadre de la présidence néerlandaise, le ministre néerlandais de l'Économie a organisé une table ronde ministérielle sur les RTO à Bruxelles. Le Secrétariat général du Benelux en a soutenu activement l'organisation et a participé à la conférence. Les pays Benelux ont souligné l'importance de la coopération en matière de RTO lors de la concertation stratégique « Marché intérieur et Économie » du 26 septembre et ont décidé d'explorer les possibilités et l'impact d'une décision Benelux sur les RTO et de rechercher les opportunités d'élargir la discussion sur ce phénomène à d'autres pays de l'UE.

La présidence néerlandaise a présenté l'étude externe susmentionnée aux autres États membres de l'UE et aux organisations sectorielles à la fin du mois de novembre et a conclu qu'une action au niveau de l'UE et du Benelux était souhaitable. En décembre, le Service Public Fédéral belge de l'Économie a présenté une étude comparative des prix des supermarchés en Belgique et dans les pays voisins, qui mentionnait également les RTO comme une raison possible des prix plus élevés.

5. LE BENELUX ET AU-DELÀ

5.1. Sommet Benelux : concertation des premiers ministres du Benelux

Le 29 novembre, le Premier ministre néerlandais Mark Rutte a organisé le sommet Benelux avec ses homologues, le Premier ministre luxembourgeois Luc Frieden et le Premier ministre belge Alexander de Croo. Le ministre-président de RNW, Hendrik Wüst, et le Secrétariat général ont également participé à la concertation.

Au cours du sommet, [une déclaration Benelux conjointe](#) a été signée, faisant le point sur les résultats obtenus et ouvrant les perspectives de coopération en 2024.

Les ministres se sont rencontrés pour une discussion informelle au port de Rotterdam avant le début du sommet. Le sommet Benelux s'est ensuite tenu au Wereldmuseum de Rotterdam.

Au musée, les participants ont abordé, entre autres, la coopération politique et régionale entre les pays Benelux.

Ensuite, la RNW et le Secrétariat général les ont rejoints pour une séance de travail qui a permis de discuter de sujets géopolitiques d'actualité, de la migration, du climat, de l'UE, de la coopération transfrontalière en matière de sécurité et de justice, de la gestion de l'eau, de la coopération Benelux en matière de défense, du traité Benelux sur la reconnaissance automatique des diplômes ainsi que de l'énergie, entre autres. Le président, le vice-président et le secrétaire général du Parlement Benelux ont également été invités au dîner qui a suivi.



5.2. Point d'information Benelux sur le commerce de détail

Le [Point d'information Benelux sur le commerce de détail](#), qui a vu le jour en 2021, a été étendu à la Rhénanie-du-Nord - Westphalie. Le nouveau point d'information Benelux/Rhénanie-du-Nord - Westphalie a été inauguré le 6 septembre par le ministre des Affaires européennes de Rhénanie-du-Nord - Westphalie et le Secrétaire général de l'Union Benelux à la représentation de la Rhénanie-du-Nord - Westphalie auprès de l'UE.



5.3. Reconnaissance automatique des diplômes dans le Benelux, les États baltes et au-delà

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du [Traité sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur](#) entre le Benelux et les États baltes en 2024, plusieurs activités ont été entreprises en 2023 pour faire connaître ce traité et son contenu au plus grand nombre possible d'autres pays européens. En effet, ce traité a été conçu dès le départ dans le but d'être étendu à d'autres pays. Le Traité a été présenté à des experts de l'enseignement lors de divers forums de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe et entrera en vigueur en 2024.



